COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

QUARTIER PRAIRIE DE L'OLY

JEUDI 10 NOVEMBRE 2022
À 19H

ÉCOLE NELSON-MANDELA
15, rue Marcel-Cachin

Vigneux sur seine

POUR VENIR À VOTRE RENCONTRE, SE SONT MOBILISÉS :

Bachir Chekini : Adjoint au Maire délégué au développement économique, au commerce, à l'artisanat et aux quartiers du Lac et de la Prairie de l'Oly
René Réal : Conseiller municipal délégué au cadre de vie et à la propreté
Florian Gourmelon : Conseiller municipal délégué à l'embellissement et à la cause animale
Sophiane Terchoune : Conseiller municipal délégué à la citoyenneté et aux nouveaux arrivants
et les services administratifs de la Mairie
Participants : 50 habitant(e)s
Début de séance : 19h **- Fin de séance :** 22h30

INTERVENTION DE BACHIR CHEKINI

M. Bachir Chekini, Maire adjoint aux quartiers du Lac et de la Prairie de l'Oly, ainsi que de nombreux élus et responsables des services municipaux sont venus à votre rencontre dans votre quartier.

Dans son introduction, l'élu a fait part de son plaisir de retrouver les habitant(e)s et rappelle l'importance qu'il accorde à échanger avec les habitant(e)s dans le cadre du conseil de quartier. Ce temps d'échange riche et constructif est consacré à la réflexion collective dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie de votre quartier et d'aborder également la majorité des sujets qui vous préoccupe au quotidien.

M. Chekini remercie l'ensemble des services municipaux présents qui œuvrent pour le quartier et annonce l'ordre du jour qui comprend :
1. Projets en cours et en perspectives
2. Agenda évènementiel, culturel et sportif de la saison
3. Débat - Questions/réponses

PRÉSENTATION DES PROJETS

La Municipalité consacre ses forces à faire de Vigneux-sur-Seine, une ville innovante et durable, une ville où l'égalité s'exprime avec vigueur, une ville qui a fait sienne la notion de vivre ensemble. « Innovante, Durable, Egalité, Ensemble » sont donc logiquement les points cardinaux qui guident l'action de la municipalité.

PROJETS EN COURS

RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE : RENOVER EN PRÉSERVANT NOTRE HISTOIRE ET NOTRE ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS ET ENJEUX DE CETTE RÉNOVATION

- Rénover notre patrimoine en préservant son histoire
- Prioriser la sobriété et la modernité et répondre aux exigences environnementales
- S'adapter aux besoins des usagers et embellir le cadre de vie

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022 - 2023

Début des travaux : octobre 2022

COÛT ESTIMÉ

1 427 000 € financé par la Ville

AMÉNAGEMENT DU PÔLE GARE : À L'HORIZON D'UNE REQUALIFICATION EN PÔLE MULTIMODAL

TRAVAUX PRÉVUS

- Changement des rails sur plus de 7 km
- Mise en accessibilité de la gare avec accès PMR
- Restructuration de la gare routière
- Création d'un nouveau parvis
- Aménagement du parking relais avec IDF-Mobilités
- Stationnement pour toutes les mobilités (Véligo-vélo, motos, modes alternatifs…)

OBJECTIF

- Améliorer le confort et la qualité de vie des usagers et des habitants pour davantages de ponctualité et moins de nuisance sonore

COÛTS
Phase 1 et 2 : 34.7 M € / Phase 3 : 7 266 360 M €
financés par la Ville, la Région IDF, IDF-Mobilités.

PROJETS EN PERSPECTIVES

UNE SALLE AU STYLE ARCHITECTURAL À LA HAUTEUR DES CÉRÉMONIES

- Construction d'une **salle de mariage**, une **salle du Conseil municipal** et une **salle d'exposition** au sein d'un environnement préservé dans le Parc du Gros-Buisson dans le prolongement du Château des Acacias.

OBJECTIF

- Offrir un cadre adapté aux mariages et aux cérémonies

COÛT ESTIMÉ
838 000 €

AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DU LAC MONTALBOT : NÉCESSITÉ D'AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF

- Une démarche de reconquête de la biodiversité entre la Ville et la Seine
- Un environnement préservant les habitats fonctionnels pour la faune et la flore
- Reconnexion du lac avec la Ville et les espaces naturels environnants la Seine

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022 - 2023

Décembre 2022 à Juillet 2023

TRANSFORMATION DE LA TOUR 27 EN TOUR ARCHITECTURALE

OBJECTIFS

- Requalification du quartier visant à introduire plus de mixité urbaine et sociale
- 120 logements en accession à la propriété et des services résidentiels

PLACE DU 8 MAI 1945 : UN QUARTIER EN VOIE DE MUTATION POUR OFFRIR À SES HABITANTS UN LIEU DE CENTRALITÉ ET SÉCURISÉ AVEC DES ESPACES PUBLICS RENOUVELÉS

OBJECTIFS

- Améliorer le cadre de vie en repensant les espaces publics avec une place paysagère et animée,
- Favoriser la mixité sociale avec une offre de logements neufs en accession à la propriété
- Redynamiser l'attractivité commerciale avec de nouveaux commerces, nouveau marché
- Créer 1 centre culturel, 1 pôle santé, 1 foyer Ambroise Croizat reconstitué, 1 PMI protection maternelle et infantile créée et agrandie, 400 m² de commerces, 1 offre de stationnement repensée
- Créer un équipement culturel polyvalent pour un service public de qualité

L'AVENIR DE LA PLACE ANATOLE FRANCE AU CŒUR DU DÉBAT

Les habitants et les commerçants ont été consultés, les résultats ont été analysés. Or, il a été constaté que les avis restent très partagés. C'est pourquoi, la municipalité se positionnera prochainement sur l'avenir de cette place qui est au cœur de nos préoccupations.

OBJECTIFS

- Redynamiser la place et ses commerces de proximité
- Moderniser le marché
- Réfection de la voirie
- Accroitre l'attractivité
- Sécuriser les circulations
- Accessibilité PMR

DÉBAT - QUESTIONS/RÉPONSES

PROJETS À VENIR ET EN PERSPECTIVES

Extension de la salle de Mariage : Si on construit derrière le château des Acacias, la salle de l'EMAP risque-t-elle de perdre en luminosité ?

Le projet devra s'intégrer parfaitement dans le cadre du château et dans son environnement. Cette salle d'environ 241 m² sera implanté sur la façade Nord-Ouest englobant l'accès sur façade arrière et le double escalier en pierre bordé par ses éléments en ferronnerie (garde-corps). Il comprendra essentiellement une grande salle principale dédiée aux grands événements, et principalement : une salle des mariages, une salle des conseils municipaux et une salle pour les événements importants ou réunions publiques.

L'architecte proposera un concept permettant de faire évoluer l'utilisation de la salle sans pour autant perturber l'accès au parc pour les promeneurs et au château pour les usagers des ateliers de l'EMAP et les agents présents en permanence sur le site. Il devra respecter les contraintes techniques, le code de l'urbanisme et de la construction et les règlements internes en matière de sécurité, des volumes nécessaires et des surfaces faisant référence aux diverses réglementations. Le maître d'œuvre veillera à préconiser les réglementations en vigueur thermique, acoustique, qualité de l'air, hygrométrie, chauffage, ventilation, éclairages, etc…

CADRE DE VIE

Les habitants expriment des problématiques d'insalubrité dans leur logement (punaises de lit, blattes, rats…), ce qui impacte fortement leur qualité de vie. Face à cette situation alarmante et récurrente, ils évoquent la lenteur dans la prise en charge des interventions, le manque de suivi des réponses du bailleur.
Ils regrettent que leurs revendications n'aient pu être entendues sérieusement et dénoncent la déficience des actions prises par le bailleur ainsi que le manque de soutien de la ville. Ils s'inquiètent également de la présence des renards à proximité de leurs immeubles.

La désinsectisation est de la responsabilité du bailleur, il est dans l'obligation de fournir au locataire un logement décent « exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites ».
Afin d'inciter les responsables à agir durablement et rapidement, des visites à domicile seront organisés en présence de Monsieur le Maire, le président de l'association des locataires et Batigère. La Ville veillera que le bailleur social réponde de ses obligations légales et apporte des réponses concrètes et durables. Il lui sera également signifié d'informer clairement les dates des passages des entreprises de désinsectisation à tous les locataires, afin que ces derniers puissent se rendre disponible.

Les habitants soulignent l'absence de réactivité du bailleur, l'inefficacité des interventions sur les dysfonctionnements évoqués. Ils regrettent la déficience de communication, en particulier lors de la période de forte intempérie, où les ascenseurs étaient en panne.

Ces doléances ont été notées, ils seront transmis au bailleur afin qu'il puisse répondre de ces questionnements et améliorer ces dysfonctionnements.

Les habitants interpellent l'élu de quartier sur le manque de propreté des espaces publics, l'irrégularité des passages des services de propreté et la dégradation de leur cadre de vie.

La priorité de l'équipe municipale est la propreté et l'amélioration du cadre de vie. Je note bien entendu l'insuffisance des passages de nos agents. Par ailleurs, nous travaillerons avec ce service pour vérifier les raisons de ces dysfonctionnements et les résoudre. Des contrôles seront intensifiés sur ce secteur.

Voitures incendiées (derrière la rue des Edelweiss) : Les habitants alertent sur l'absence d'entretien des rues après les enlèvements des épaves. Ils regrettent que malgré de nombreux signalements à la mairie, leurs demandes soient restées sans réponse. Ils soulignent que les débris des épaves (verres, fer, vis…) ont causés beaucoup de dégâts (pneus crevés…) et qu'ils ont du procéder, eux-mêmes, au nettoyage de ces rues afin de permettre aux piétons de circuler en sécurité.
Une riveraine évoque également des nuisances provo-

quées par les mécaniques de rue à proximité des écoles.

Sur ce secteur, l'entretien et la sécurité des immeubles et des rues incombe au bailleur. C'est un domaine privé dont Batigère en est propriétaire et responsable. En cas d'incidents ou de dysfonctionnements graves, le Maire saisit le bailleur pour lui rappeler ses obligations légales.

Une locataire précise que Batigère les renvois systématiquement vers la mairie et demande quels sont les moyens de pression à mettre en œuvre pour faire réagir Batigère ?

À plusieurs reprises, Monsieur le Mairie a convoqué Batigère pour des incidents similaires. La requête a été ferme et insistante, il a appelé à des réponses immédiates et pérennes pour protéger les habitants et leur garantir un logement salubre.

Une habitante évoque que, dans d'autres villes dans le même cas, les loyers hors charges ont été consignés auprès de la Caisse des dépôts et des consignations.
Selon elle, cette démarché a été concluante et a fait réagir le bailleur.

En premier lieu, L'élu invite les personnes victimes de ces insalubrités à signaler à son propriétaire, par écrit, les désordres constatés dans le logement et à adresser une copie à la mairie. En l'absence de réponse pertinente du bailleur, le maire constatera lui-même les faits en organisant des visites à domiciles avec la présence des deux parties. En fonction de la nature et de la gravité des dysfonctionnements, il mettra en œuvre une procédure administrative adaptée à la situation.

Pour répondre à votre question, en effet, en cas de litige ou de désaccord avec votre bailleur et avec l'autorisation d'un juge, vous pourrez consigner votre loyer auprès de la Caisse des dépôts, en attendant le règlement du litige.

Une habitante s'indigne que le quartier de l'Oly à cheval sur Vigneux/Montgeron soit perçu comme deux entités distinctes et souhaite que les deux communes limitrophes les perçoivent comme un quartier unique.
À ce titre, ils proposent l'organisation d'un conseil de quartier mutualisé des deux villes en présence du Bailleur « Batigère ».

Toutes les problématiques des habitants de l'Oly du côté de Vigneux-sur-Seine relève de notre ressort mais malheureusement "côté Montgeron", notre capacité d'intervention est limitée. Je note vos observations auxquelles nous nous engagerons à nous rapprocher de Madame la Maire de Montgeron pour proposer une coordination de projet transversale.

En ce qui concerne la tenue d'un conseil de quartier mutualisé, nous notons cette proposition, qui nous semble tout à fait envisageable.

Parc - Rue des Edelweiss : Le parc est rarement nettoyé par les services de la ville. Les poubelles n'ont pas été vidées depuis 3 semaines. Pour que nos enfants puissent profiter de ce parc, nous sommes contraints de ramasser nous-même les déchets.

En 2023, la ville reprend le marché du nettoyage des rues. Il faut préciser que c'est une compétence qui appartient à la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, qui elle-même sous-traite à la société Nicolin. Nous sommes conscients des dysfonctionnements actuels. C'est pourquoi nous travaillons actuellement sur la restructuration globale de nos services « cadre de vie. » Pour plus d'efficacité et d'efficience, un plan propreté sera mis en œuvre courant 2023.

En interne, nous œuvrons actuellement sur quatre secteurs sur lesquels huit agents sont affectés. Dans le cadre de cette réorganisation, un coordinateur « cadre de vie » sera chargé d'assurer la gestion, le suivi des travaux d'entretien de l'espace public. Par ailleurs, en vue d'optimiser la gestion du cadre de vie, le service voirie et espaces verts seront fusionnés et les secteurs seront supprimés. Actuellement nous ne possédons pas de plan d'implantation des poubelles, ce qui rend la démarche contraignante.
Pour y répondre, une équipe de volontaire fera le tour de la ville pour recenser le nombre de poubelles existantes par rue et quartier, dont l'objectif est de rééquilibrer et réajuster les demandes selon les besoins réels du terrain.

Les habitants apprécient cette démarche et réclament un nettoyage régulier notamment à l'intérieur du parc, très fréquenté par les enfants.

L'élu rappelle que la collecte des encombrants a lieu tous les jeudis matins et qu'elle concerne uniquement les logements sociaux conventionnés.
En effet, une convention a été signé entre le bailleur et la communauté d'agglomération pour assurer cette prestation, financée entièrement par le bailleur.

Elle est exercée par la société NICOLLIN puis par notre prestataire ABEILLES qui intervient après le collecteur pour évacuer les encombrants restants.

Rue des Tamalis /Benjamine : Une habitante constate que la rue Pierre Brossolette est plus souvent nettoyée que ces rues-là. Elle ajoute que les haies débordants le trottoir de la rue Tamalis relève du domaine public. Elle demande à la ville de bien vouloir les supprimer. Elle souligne que ces haies empêchent la circulation des piétons sur le trottoir et engendrent un manque de visibilité des panneaux de signalisation pour les automobilistes et qu'elles représentent un réel danger pour les riverains, contraints de se décaler sur la chaussée.

La politique de nettoyage de rue va être revue entièrement. Nous avons travaillé sur un cahier des charges plus précis

et complet avec la collaboration de nos partenaires dont la société Nicolin. Pour les haies gênantes, une équipe du service s'est chargée de les retirer.

SÉCURITÉ

Présence de chien sans laisse dans le parc : une habitante sollicite l'installation d'un panneau d'interdiction à l'entrée.

Nous soumettrons cette demande à Monsieur le Maire. Avant toute chose, un arrêté municipal doit être établi. Dès sa mise en application, la police municipale sera chargée de le faire respecter à défaut de verbalisation et de mise en fourrière pour les chiens catégorisés.

Parc Des Edelweiss : Les habitants demandent de sécuriser davantage l'accès notamment avec la pose d'un ferme-porte (groum) sur le portail.

Etude en cours de faisabilité avec le service voirie

Les habitant(e)s font part des problèmes de stationnements causés en outre par les voitures ventouses, les épaves et les stationnements anarchiques.

La police municipale présente répond qu'ils ne peuvent intervenir que si les véhicules sont stationnés sur un emplacement non autorisé (voie publique, parking réservé). De plus, les policiers municipaux n'ont pas autorisation à intervenir sur le parc privé de Batigère sauf sur demande de la police nationale. Pour votre information, depuis le début de l'année, Batigère a lancé six procédures pour des voitures à l'état d'épaves dont quatre voitures ont été mises en fourrière et deux ont été retirées par les propriétaires sur les parcelles leur appartenant.
L'élu rappelle qu'il est de la responsabilité légale de Batigère de demander une réquisition à la police municipale pour des mises en fourrière et des relevés d'identifications des propriétaires.

Une habitante nous fait part de son souhait d'adresser un courrier à Batigère en leur transmettant toutes les demandes discutées lors de ce conseil de quartier

Pour plus de réactivité de Batigère, l'élu l'invite à adresser également une copie de ce courrier au cabinet du Maire.

Une habitante évoque le manque de place de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Tous les emplacements de stationnement et l'éclairage appartiennent à Batigère. Je vous invite à leur faire part de cette demande.
Pour rappel, en cas de stationnement sur une place réservée aux personnes handicapées qui est assimilé à un stationnement gênant (article R417-11 du Code de la route), la police municipale pourra intervenir pour verbaliser. En effet, le contrevenant s'expose donc à une amende forfaitaire de 135€ pouvant être majorée à 375€.

Des Bornes de sécurité pompiers : une habitante signale que celles-ci sont constamment baissés et l'accès aux pompiers est obstrué par des véhicules stationnés dessus. Elle souligne l'efficacité du nouveau dispositif de bornes en béton jaune car ils permettent l'accès uniquement au pompier.
Elle demande si ce dispositif sera étendu ?

Le bailleur a mis en place deux nouvelles bornes sous une nouvelle configuration de couleur jaune dans le parc pour tester leur efficacité. Si elles sont jugées efficace, le bailleur étendra ce dispositif à l'ensemble des bornes pompiers du secteur.

Angle rue Pierre Brossolette/ Benjamine/ Rue Henri Martin : Un habitant signale que la priorité à droite n'est pas respectée et demande s'il est possible de sécuriser l'emplacement avec un marquage au sol (Stop) à la rue Pierre Brossolette.

Fait par le service voirie le 18 novembre.

DIVERS

Un pôle de santé est-il envisagé dans le quartier de l'Oly ? une habitante alerte sur une pénurie adjacente de

soignants. Certains médecins de quartier seront à la retraite d'ici la fin d'année et aucun remplacement est prévu à ce jour. A cette difficulté s'ajoute l'indisponibilité des médecins et le refus d'accueillir de nouveaux patients. Elle suggère la création d'une maison médicale commune entre la ville de Vigneux et Montgeron en faveur des habitants de l'Oly.

Du côté de Vigneux-sur-Seine, aucun pôle santé n'est prévu à ce jour. Dans ce secteur, nous sommes très attentifs à vos préconisations et sommes conscients des difficultés d'accès aux soins, cela devient critique et ce, sur plusieurs villes.
Vigneux-sur-Seine est tout de même une ville plutôt bien servie en accès aux soins en comparaison à d'autres territoires. La politique de santé ambitieuse portée par Monsieur le Maire a permis d'anticiper cette problématique. En effet, nous possédons sur notre territoire trois maisons médicales situées à la gare, au Clos de la Régale et à Intermarché. Des mesures fortes ont été prises pour répondre à la pénurie des médecins et les départs en retraites. Pour ce faire, la ville a participé activement aux financements de l'aménagement des locaux, à hauteur de 150 000€, en vue de favoriser l'installation de nouveaux soignants.

Une habitante souligne que les médecins traitants du Centre commercial du Val d'Oly sont deux et que leurs plannings sont complets jusqu'en 2023.

La maison médicale du Val d'Oly est situé sur le territoire de Montgeron.

Occupation de la salle Place du soleil : il est prévu dans le cadre du projet de rénovation de la place, la destruction des bâtiments dont la salle que nous occupons pour nos activités sportives. Cette salle est utilisée à la fois par les associations et les jeunes du quartier pour des activités sportives. À ce jour, nous n'avons aucune information sur la relocalisation de notre salle. Nous avons rencontré le bailleur, les représentants de la ville de Vigneux et Montgeron qui nous ont proposé plusieurs options que nous avons déclinées. En effet, pour des questions d'accessibilité et d'adaptabilité, il est souhaitable que cette salle soit située au cœur de notre quartier.

J'ai été saisi de cette demande et des pistes de réflexion alternatives ont été explorées, qui conduisent à un objectif commun : « sortir de l'impasse ». C'est pourquoi, il est prévu d'organiser une rencontre avec le président de l'association King Fu afin d'étudier ensemble la faisabilité d'attribuer leur salle aux jeunes du quartier et leur proposer éventuellement une autre salle. En tout état de cause, cette démarche doit être faite en bonne intelligence et dans un esprit collectif.

Les jeunes regrettent que le sport reste inégalitaire d'un quartier à l'autre. Ils considèrent que les équipement et installations sportifs sont plus faibles et moins diversifiés que sur le reste du territoire. Ils jugent que les installations nécessaires ne sont pas disponibles au sein même de leur quartier et les frais de déplacement pour s'y rendre sont trop élevés et constituent un frein majeur. Leur choix est donc limité aux installations disponibles : une grande majorité du temps ce sont des terrains de football non synthétisés, des barres de tractions…. Ils demandent plus d'équipements sportifs de qualité avec des pelouses synthétisés à proximité de la population afin d'accroître l'offre sportive dans ce quartier.

Monsieur le Maire mène une politique de sport forte et diversifiée. Convaincu que le sport représente un élément structurant des histoires de vie des jeunes.
La ville construit sa politique sportive autour de 5 axes forts :
1 / **Accompagner et développer des clubs sportifs en mettant à leur disposition des équipements sportifs de qualité**, en maintenant un niveau de subventionnement adapté aux exigences des disciplines, accompagner les jeunes à la réussite de leurs évènements et rencontres sportives.

2 / **Moderniser le patrimoine sportif de la ville** : Plus d'investissement en faveur des grands équipements sportifs dans tous les quartiers de la ville.

3 / **Développer la pratique du sport pour tous** : Favoriser l'accès à des équipements sportifs modernes et créer des espaces dédiés à la pratique par l'implantation des city stade dans les quartiers (Toit et joie, Croix blanche.), le développement d'un programme d'animation riche dans les quartiers et favoriser les rencontres et échanges entre sportifs.

4/ **Diversifier l'offre de sport** pour les jeunes par un programme d'animation périscolaire et extra-scolaire adapté à leurs besoins en s'appuyant sur des professionnels qualifiés, attentifs et engagés.

5 / **Inclure le sport dans les programmes évènementiels comme par exemple les jeux Olympiques 2024**
Par ailleurs, je note vos revendications qui seront étudiées.

Les jeunes présents dans la salle ont évoqué leur ressenti. Ils estiment que les habitants et les jeunes du quartier des Bergeries et ceux de la Croix Blanche bénéficient d'un stade synthétique sauf eux, qu'ils sentent lésés et qu'ils souffrent de l'absence d'offre sportive, et d'équipement de qualité dans leur quartier. Ils regrettent le manque d'entretien de leur équipement existant notamment les barres de tractions détériorées au fil du temps.

Ces appareils seront retirés lors de la rénovation de la Place du Soleil. Un projet d'aménagement d'un parc street workout avec un terrain synthétique situé au niveau du plateau central pourra être envisagé avec votre approbation.

Les participants approuvent ce projet et proposent d'y apporter leur soutien.

L'élu remercie les habitants de leur participation et les invitent à échanger autour d'un verre de l'amitié.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER

LES DATES ET HORAIRES DU PROCHAIN CONSEIL VOUS SERONT COMMUNIQUÉS ULTÉRIEUREMENT

Contact : 01 69 83 56 21 / democratieparticipative@vigneux91.fr

Les atouts des conseils de quartier

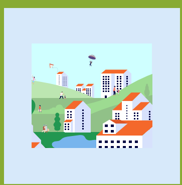

Associer les habitants dans le devenir de leur quartier

Améliorer la qualité de l'activité publique

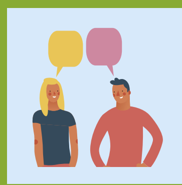

Écouter, suggérer et dialoguer ensemble

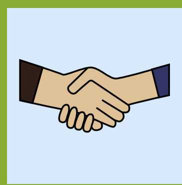

Renforcer la cohésion sociale